

# Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport de Lamour Global Inc.

Exercice financier 2023

**Dénomination sociale de l'entité déclarante : Lamour Global Inc.**

**Année de rapport financier : 2023**

**Identification du rapport révisé : Non applicable**

**Numéro(s) d'entreprise : 857493126RC0001**

**Identification du rapport conjoint : Non applicable**

**Identification de l'obligation de déclaration dans d'autres juridictions : Non applicable**

**Catégorisation de l'entité selon la Loi : Présence commerciale canadienne et seuils de taille respectés.**

**Secteur/Industrie : Importateur en gros.**

**Lieu : Canada**

**Date: 13.05.2024**

## **Sommaire Exécutif**

Ce rapport vise à exposer la conformité de notre entreprise, Lamour Global Inc., avec le projet de loi canadien S-211, une loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La législation exige que les entreprises prennent des mesures pour identifier, prévenir et traiter les cas et les risques de travail forcé et de travail des enfants dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. Ce rapport fournit un aperçu de nos efforts pour respecter les exigences de la loi, y compris les politiques, procédures, ainsi que les initiatives d'engagement des fournisseurs et de formation.

## **Introduction**

Le projet de loi canadien S-211, également connu sous le nom de *Loi instituant la Loi sur l'esclavage moderne et modifiant le Tarif des douanes*, est conçu pour aborder la question du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et mettre en œuvre l'engagement international du Canada à contribuer à la lutte contre ces pratiques par l'imposition d'obligations de déclaration aux institutions gouvernementales et aux entités. Il exige aux entités opérant au Canada de prendre des mesures proactives pour s'assurer que leurs produits et services ne sont pas liés à ces pratiques flagrantes. La conformité au S-211 est essentielle pour la protection des droits humains, la promotion de pratiques commerciales éthiques et l'atténuation des risques associés à la réputation.

## **Organigramme de l'entreprise**

**ORGANIGRAMME DE  
LAMOUR GLOBALE INC.**  
(Sauf indication contraire, les % sont des pourcentages de vote)

**ORG CHART OF LAMOUR GLOBAL INC.**  
(Unless indicated % are voting percentages)



## **Exigences (a) - Structure, Activités et Chaînes d'approvisionnement :**

**Structure :** Lamour Global Inc. (« Lamour ») est une entreprise multinationale privée, importatrice et grossiste dont le siège social est situé au Canada, à Montréal, au 55 rue Louvain Ouest. Lamour fait partie d'un groupe en affaires depuis plus de 60 ans et opère dans divers secteurs, principalement axés sur l'habillement et la bonneterie auprès de plusieurs grands détaillants et marques sous licence à travers le monde. Le groupe possède également un bureau à New York et comprend les filiales suivantes :

- Terramar Sports, Inc.
- Trimfit Global Inc.

**Activités :** En 2023, Lamour a poursuivi l'importation et la distribution de biens tant au niveau national qu'international. Les activités de l'entreprise comprenaient la conception, le développement de produits, l'approvisionnement, le contrôle de la qualité, l'importation, l'emballage et l'expédition, ainsi que la distribution de produits vestimentaires venant de plusieurs pays vers des clients Canadiens et mondiaux.

**Chaîne d'approvisionnement :** La chaîne d'approvisionnement de Lamour s'étend sur plusieurs pays. À chaque étape de cette dernière, la communication et la collaboration avec les fournisseurs, les fabricants, les prestataires logistiques et autres parties prenantes sont essentielles pour assurer des opérations fluides et la livraison en temps opportun de produits de qualité à nos clients. Des initiatives de transparence et de durabilité sont intégrées à ces étapes pour promouvoir des pratiques éthiques et minimiser l'impact environnemental :

- ***Développement de produits*** par le client global de Lamour ou par l'équipe interne de conception et de développement de produits.
- ***L'approvisionnement*** de matières premières et de fournisseurs adéquats, ce qui implique souvent la négociation de contrats, assurant la conformité de normes de qualité et des

*exigences de conformité pour maintenir la cohérence et la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.*

- **Les fournisseurs de Lamour** sont principalement situés en Asie, dans des pays tels que la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Cambodge et le Bangladesh.
- **Conformité et contrôle de qualité** à travers un processus strict, les exigences rigoureuses de conformité et de contrôle de qualité de Lamour sont mises en œuvre pour garantir le respect des droits humains et des pratiques commerciales éthiques, que les produits finis sont sans danger pour nos clients et réduisent l'impact sur l'environnement.
- L'étape d'**Emballage et d'expédition** suit également des pratiques commerciales éthiques et prend en compte les préoccupations environnementales liées au matériau et à la main-d'œuvre impliquée à cette étape.

Exemples de notre manuel du fournisseur et du code de conduite sont annexés au rapport.

### **Exigences (b) - Politiques et processus de diligence raisonnable :**

Lamour a développé des politiques et des processus de diligence raisonnable exhaustifs pour aborder les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. En tant que fournisseur de confiance pour les grands détaillants et marques au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, le groupe s'efforce continuellement de travailler avec des fournisseurs qui pratiquent une politique de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise. En fait, Lamour a toujours veillé à ce que ses fournisseurs ne s'engagent pas dans des pratiques non éthiques, même à une époque où aucun cadre juridique n'existait en matière de droit du travail et droit humain. Cela inclut :

- L'intégration des principes de conduite responsable des affaires dans le manuel du fournisseur et les systèmes de gestion de l'entreprise. Voir Annexe A.

- La réalisation régulière d'évaluations des risques par audit interne ou audit d'une tierce partie pour identifier et évaluer les risques potentiels de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement. Voir Annexe B.
- La mise en œuvre de codes de conduite des fournisseurs et de clauses contractuelles obligeant les fournisseurs à adhérer à des pratiques de travail éthiques. Voir Annexe C.
- L'engagement avec les parties prenantes, les employés et les fournisseurs par le biais de la communication, de la formation, et du partage de matériel afin de promouvoir la sensibilisation et la collaboration sur les questions de droits du travail. Voir Annexe D.

Bien que Lamour n'ait pas eu de politique de diligence raisonnable écrite jusqu'à récemment, cela ne signifie pas qu'aucune diligence raisonnable n'a été effectuée avant de commencer à travailler avec un nouveau fournisseur. La procédure d'intégration d'un nouveau fournisseur en matière de conformité sociale est la suivante :

- Évaluation de la réputation du fournisseur à partir de son portefeuille de clients et de ses certifications de conformité sociale.
- Recueil d'information via le réseautage.
- Étude de sa chaîne d'approvisionnement et de sa relation avec ses fournisseurs en amont de la chaîne.
- Le fournisseur en question doit signer un engagement affirmant qu'aucun matériau n'est acheté dans des zones restreintes et qu'aucune partie du processus de production ne se déroule dans ces zones.
- Audit du site de l'installation par un membre de l'équipe de conformité de Lamour.
- Les fournisseurs dans les pays à haut risque sont soumis à un contrôle plus strict.
- Une fois que l'équipe d'approvisionnement de Lamour a identifié un fournisseur potentiel, l'équipe de conformité de Lamour prend le relais pour effectuer la visite du site et l'audit

interne. Le rapport d'audit et les recommandations de la nouvelle usine sont partagés avec l'équipe d'approvisionnement pour approbation finale. Pendant ce temps, un plan d'action correctif est élaboré pour toute non-conformité trouvée lors de l'audit. Il est impératif que le nouveau fournisseur s'engage à corriger les problèmes dans un délai convenu mutuellement. Si les problèmes ne sont pas corrigés, Lamour ne travaillerait pas avec ce fournisseur.

### **Exigences (c) - Risques de travail forcé et de travail des enfants et**

#### **mesures :**

Lamour a identifié diverses parties de ses activités et chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque de travail forcé et de travail des enfants. Ces risques incluent :

- **Extraction de matières premières :** Risques de travail des enfants ou de travail forcé dans les opérations agricoles pour le coton.
- **Usines :** Risques de travail forcé dans les usines sous-traitées, notamment dans les régions avec des réglementations du travail faibles.
- **Entreposage :** Risques de travail forcé dans ce secteur, particulièrement dans les régions où les réglementations du travail sont laxistes ou les mécanismes d'application sont inadéquats, en raison du manque d'éducation, des opportunités d'emploi limitées et/ou du manque de surveillance.
- **Intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement :** Risque de travail forcé dans les services de transport et de logistique.

Pour atténuer le risque de travailler avec des fournisseurs non conformes en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants, Lamour a renforcé ses équipes d'approvisionnement et de conformité en embauchant un directeur et un vice-président pour diriger ces équipes respectives.

Cependant, notre visibilité de la chaîne d'approvisionnement est actuellement limitée aux fournisseurs de premier niveau (Tier 1) et, dans une certaine mesure, aux fournisseurs de deuxième niveau (Tier 2). Avoir une visibilité complète de toute la chaîne d'approvisionnement est une tâche difficile en raison du grand nombre d'acteurs qui y opèrent et qui peuvent ne pas être situés dans le même endroit ou pays. Lamour reconnaît que l'industrie du textile et de l'habillement emploie un grand nombre de travailleurs non ou peu éduqués. Ce fait expose les travailleurs à des abus par des propriétaires d'usines peu scrupuleux. Cette situation avec les fournisseurs étrangers se complique davantage en raison de barrières telles que linguistiques et culturelles. Par conséquent, pour assurer la conformité et surmonter les barrières géographiques et linguistiques, Lamour a embauché des agents de conformité locaux pour faire respecter son code de conduite et ses normes de conformité. Le manuel de conformité du groupe est annexé.

De plus, en vue de la préoccupation croissante de la situation du travail dans l'industrie, Lamour, en tant qu'entité commerciale éthique, a mis en œuvre les mesures suivantes pour contrer l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants par ses fournisseurs et renforcer son contrôle sur leurs opérations.

- Réalisation d'audits locaux internes.
- Exiger des fournisseurs qu'ils possèdent au moins une des certifications de conformité sociale principales.
- Interviewer des employés lors des audits internes.
- Tous les fournisseurs doivent avoir une politique écrite contre le travail forcé et le travail des enfants.
- Tous les fournisseurs doivent signer un engagement à ne pas recourir au travail forcé et au travail des enfants.
- Surveillance des activités et suivi des actions correctives par des visites locales fréquentes.

- Engagement avec l'équipe de gestion des fournisseurs pour s'assurer que le recrutement est volontaire et que tous les documents sont enregistrés et disponibles pour vérification à tout moment.
- Aucune photocopie de document n'est acceptable lors de notre audit. Tous les documents doivent être originaux.
- Tel que mentionné ci-dessus, seules nos fournisseurs de premier niveau (Tier 1) sont actuellement concernés par nos mesures. Les fournisseurs de deuxième niveau (Tier 2) y sont engagés à la demande de nos clients.

Il est très difficile d'assurer la traçabilité des matériaux et d'accéder à leurs origines, Lamour envisage l'utilisation de tests scientifiques tels que le profilage chimique et l'ADN pour vérifier l'origine de certains matériaux comme le coton, surtout lorsque les matériaux sont obtenus dans des pays à haut risque. Le coût de ces tests est prohibitif, nous avons déjà mis en œuvre cette méthode avec un client clé et espérons que le prix de ces tests sera réduit avec l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, afin que nous puissions les appliquer à grande échelle.

Lamour essaie également de travailler autant que possible avec des fournisseurs de matériaux désignés pour atténuer les risques dans ce secteur. Ces fournisseurs ont un certain degré de crédibilité.

### **Exigences (d) - Mesures de remédiation**

Un système de contrôle n'est jamais infaillible, aussi efficace soit-il. Heureusement, aucun des fournisseurs de Lamour n'a jamais été surpris en train d'employer du travail forcé ou des enfants. Néanmoins, il existe des protocoles en place si jamais un cas de travail forcé ou d'enfants était signalé chez l'un de nos fournisseurs. Les procédures sont les suivantes :

- Arrêt immédiat de toute production et aucune nouvelle commande ne peut être émise au fournisseur jusqu'à nouvel ordre.
- Une enquête interne est lancée.
- Un audit par un tiers peut être demandé.
- Une visite du site est organisée.
- Engagement avec les fournisseurs pour traiter les violations du travail par le biais de plans d'action correctifs.
- Le cas est signalé au client et toutes les informations sont partagées.
- Évaluation des progrès des actions correctives et soutien au fournisseur si nécessaire.
- Annulation ou reprise de la production en fonction des résultats de l'enquête et de la mise en œuvre des actions correctives.
- Terminer les relations avec les fournisseurs refusant de se conformer aux normes de travail éthiques.

### **Exigences (E) - Formation**

Lamour propose une formation interne et externe obligatoire sur le travail forcé et le travail des enfants à son équipe de conformité et d'assurance qualité et à ses fournisseurs. Cette formation couvre des sujets tels que :

- Reconnaître et identifier les signes de travail forcé et de travail des enfants.
- Renforcer les politiques et procédures de l'entreprise en matière de pratiques de travail éthiques.
- Mécanismes de signalement pour traiter les violations du droit du travail.
- Suivi et soutien des pratiques de travail éthiques des fournisseurs, sensibilisation aux questions de droits du travail.

## **Exigences (F) - Évaluation de l'efficacité :**

Lamour évalue régulièrement l'efficacité de ses mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants grâce aux étapes suivantes :

- Suivi des indicateurs clés de performance (KPI) liés à la conformité aux droits du travail.
- Réalisation d'audits internes et externes pour évaluer la mise en œuvre des politiques et des procédures.
- Recueil des retours des parties prenantes, y compris les employés, les fournisseurs et les auditeurs externes pour identifier les domaines à améliorer.

## **Conclusion**

L'engagement envers l'excellence et l'intégrité dans tous les aspects de la conduite de ses affaires est au cœur des valeurs de Lamour, et elle reste déterminée à maintenir des pratiques de travail éthiques et à assurer la conformité au projet de loi canadien S-211. En mettant en œuvre des politiques robustes, des processus de diligence raisonnable et des mesures de remédiation, en maintenant des normes d'intégrité commerciale des plus élevées, de conformité et d'adhésion aux codes internationaux de pratiques commerciales, Lamour s'efforce de réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations et chaînes d'approvisionnement. Nous avons acquis une réputation au fil des ans et nous nous efforcerons de la préserver.

## **Attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport de l'entité ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que le rapport est véridique, exact et complet à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année indiquée ci-dessus.

Nom complet : Martin Lieberman

Titre : Vice-président

Date : 20 mai 2024

Signature : DocuSigned by:  
4289D35932624DA...

Je détiens les pouvoirs requis pour engager cette société

## **Annexes**

### **Annexe A** : Manuel de conformité sociale de Lamour

### **Annexe B** : Audit de conformité sociale

1. Liste de contrôle de l'audit interne Lamour
2. Rapport d'audit de tierce partie
3. Plan de correction et suivi de l'audit de conformité.

### **Annexe C**: Codes de conduite des fournisseurs et procédures de gestion du recrutement

1. Exemple d'engagement Lamour envers les enfants et le travail forcé signé avec l'usine.
2. Le code de conduite de Lamour affiché dans l'usine avec le code de conduite de l'usine dans la langue locale.
3. Politique de pratique éthique des fournisseurs
4. Procédure de recrutement et de gestion des fournisseurs

### **Annexe D**: Dossier de formation interne et externe

1. Dossier de formation en usine sur le travail forcé, l'interdiction du travail des enfants et la procédure de recrutement
2. Programme de formation interne de Lamour avec l'équipe QC et Conformité